



DELIBERATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS MORCENAIX

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2024

Délégués en exercice : 22	Délégués présents : 16
Délégués Excusés : 5	dont Pouvoirs : 5
Délégués absents : 1	Votants : 21

Date convocation : 14 NOVEMBRE 2024
Secrétaire de Séance : Paul CARRERE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt du mois de novembre les membres du conseil de la Communauté de Communes se sont réunis dans la salle du Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Jérôme BAYLAC- DOMENGETROY et sur convocation écrite adressée le 14 novembre 2024.

Présents :

Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY (+pouvoir de Claude LABORDE) – Paul CARRERE (+ pouvoir de Isabelle CANTEGREIL) – Anaïs CADIS (+ pouvoir de Yannick VILLATORO) – Nathalie MOMEN - Rose-Marie ABRAHAM – Christelle GUILHEMSAN (+ pouvoir de Daniel BIREMONT) – Roxanne OLIVIER – Hélène COUSSEAU (+ pouvoir de Martine GASTON) - Michel DOURTHE – Didier PLANCKE – Jean-Luc DUBROCA – Nicole DUCOUT - Marc GAILLARD – Frédéric PRADERE - Jean-Pierre REMY – Monique DUVIGNAU

Excusés ayant donné pouvoir :

Claude LABORDE a donné pouvoir à Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY
Yannick VILLATORO a donné pouvoir à Anaïs CADIS
Isabelle CANTEGREIL a donné pouvoir à Paul CARRERE
Daniel BIREMONT a donné pouvoir à Christelle GUILHEMSAN
Martine GASTON a donné pouvoir à Hélène COUSSEAU

Excusés : Claude LABORDE – Yannick VILLATORO – Martine GASTON – Isabelle CANTEGREIL – Daniel BIREMONT -

Absents : Luc SCOGNAMIGLIO

RAPPORTEUR Anaïs CADIS

N° 125 /2024

Objet : Convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026 au soutien des actions de lutte contre les violences et d'aide aux victimes menées par l'ADAVEM JP 40 dans le département des Landes.



RAPPORTEUR : Anaïs CADIS

N° 125 /2024

Objet : Convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026 au soutien des actions de lutte contre les violences et d'aide aux victimes menées par l'ADAVEM JP 40 dans le département des Landes.

L'association ADAVEM JP 40 est l'association d'aide aux victimes du département des Landes, agréée par le Ministère de la Justice et membre du réseau national France Victimes. Elle accueille toutes personnes s'estimant victimes directes ou indirectes d'une infraction pénale, qu'elle qu'en soit la nature, et assure un suivi individualisé, global et pluridisciplinaire : juridique, psychologique et social. Au plan local, elle développe l'aide et l'assistance aux victimes conformément aux orientations ministérielles en visant les objectifs suivants :

- Assurer à l'ensemble des victimes, à la date la plus proche des faits et tous les stades de la procédure, un accueil, une information et un suivi de qualité,
- Veiller à une mise en œuvre effective des droits des victimes dans toutes leurs dimensions,
- Participer à la mise en place et au suivi d'un schéma départemental de la politique d'aide aux victimes afin, en particulier, d'améliorer la coordination des réponses aux besoins des victimes.

Madame Anaïs CADIS présente alors la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026 au soutien des actions par l'ADAVEM JP 40 dans le département des Landes.

Elle précise que par la présente convention l'ADAVEM s'engage, à son initiative et sur sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet et les actions durant la durée d'application de la convention, en partenariat avec les signataires et tous les acteurs concernés (forces de sécurité, assistants sociaux, acteurs du logement, les hôpitaux...), ci-dessous :

- Prévention contre les violences, repérage des victimes en milieu rural, animation de groupes de parole pour les femmes et enfants victimes de violence, prévention de la récidive,
- Accueil, écoute, information et accompagnement des victimes,
- Dispositifs de protection judiciaire : « téléphone Grave Danger », « bracelet antirapprochement »,
- Intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie.

Madame Anaïs CADIS propose à l'assemblée de signer la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026 fixant les engagements et obligations de chacune des parties.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Communautaire à l'unanimité



AUTORISE le président à signer la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026 au soutien des actions de lutte contre les violences et d'aide aux victimes menées par l'ADAVEM JP 40 dans le département des Landes.

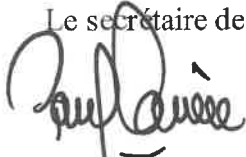
AUTORISE le Président à signer tous documents permettant le paiement de cette participation.

DIT que les écritures budgétaires sont inscrites au Budget Primitif 2024.

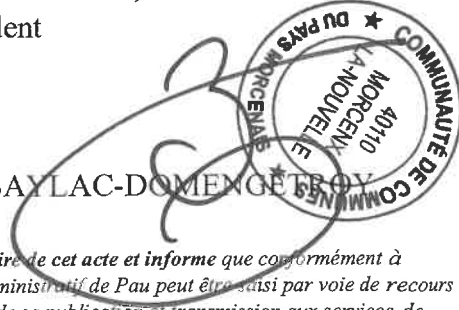
Morcenx-la-Nouvelle, le 20 novembre 2024

Le Président

Le secrétaire de séance


Paul CARRERE

Jérôme BAYLAC-DOMENGE TROY



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que conformément à l'article R421-1 à R 421-7 du Code de Justice administrative le Tribunal Administratif de Pau peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible via le site Internet <http://telerecours.fr>

Envoyé en préfecture le 28/11/2024

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le 28/11/2024

ID : 040-244000691-20241120-2024DELIB125-DE

